

heures. Cependant, la cause dont il s'agit ici exigeait des semaines et des mois d'ouvrage avant l'audition. Naturellement, les services préliminaires devaient être payés par les parties. On sait que M. Duchemin a dû s'éloigner du lieu de son domicile....

M. SINCLAIR: De 12 milles.

L'hon. M. REID:....pour tenir ces enquêtes; et certes, il avait droit à une rémunération pour ses services. Le député de Cap-Breton-nord a les dossiers devant lui, et il sait fort bien que M. Duchemin ne pouvait tenir une enquête en un seul jour, à des milles de son domicile.

M. MACKENZIE: Il dit l'avoir tenue en un seul jour.

L'hon. M. REID: Il dit que la preuve a été recueillie en un seul jour, mais avant ce jour-là il avait voyagé, il avait signifié les subpoena, etc. D'après les rapports déposés, le député de Cap-Breton-nord a compris que M. Duchemin avait présenté six états de compte. J'ai expliqué cela en disant que le seul compte présenté par M. Duchemin avait été divisé en six, afin d'établir quelle était la réclamation dans chaque cas. En somme, je puis dire que M. Duchemin n'a demandé qu'un prix juste et raisonnable pour ces enquêtes. Il n'a commis aucun acte frauduleux et, selon moi, un député ne devrait inscrire au "Feuilleton" aucune question susceptible de nuire à la réputation d'un citoyen respectable.

ACHAT DE SOUS-MARINS.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose:

Que les documents concernant l'achat de deux sous-marins déposés sur le bureau de la Chambre, ce jour, par le ministre des Affaires navales, soient imprimés sans délai et que l'application de la règle 74 soit suspendue à cet effet.

—Ces documents se rapportent à une question qui a soulevé une vive discussion dans cette Chambre et provoqué beaucoup de commentaires dans tout le pays. Je considère qu'il est utile qu'ils soient imprimés immédiatement afin que les députés et le public, en général, puissent plus facilement en prendre connaissance.

(La motion est adoptée).

SUITE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET.

La Chambre passe à la suite de la discussion ajournée le 5 mars, sur la motion de l'hon. M. White (ministre des Finances)

[L'hon. M. Reid.]

invitant la Chambre à se former en comités des voies et moyens.

M. R. J. BALL (Grey-sud): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans quelque hésitation que je me décide à prendre la parole sur cette question du budget dont la Chambre est saisie depuis quelque temps et qui a été discutée par un si grand nombre de députés dont la compétence nous est bien connue.

Avant d'entrer en matière, je relèverai quelques-unes des remarques faites par l'honorable député qui m'a précédé (M. Copp). A l'exemple de plusieurs de ses collègues de la gauche, il conseille au Gouvernement de diminuer les dépenses, cette année. Je prends pour acquis que le budget qui nous est soumis cette année est aussi réduit que possible, mais que, par suite de la guerre, une circonstance imprévue, il a fallu prendre des mesures exceptionnelles pour augmenter le revenu. Il y avait aussi à pourvoir aux dépenses ordinaires de l'administration et à certaines charges existantes, dont quelques-unes ont été créées par le gouvernement précédent. Les entreprises déjà concédées ne peuvent pas être abandonnées et les dépenses qu'elles nécessitent doivent nécessairement figurer au budget. Dans les conditions actuelles, le Gouvernement aurait eu tort d'arrêter les travaux en cours, dans les différentes parties du pays.

Le Gouvernement recommande instamment aux cultivateurs, aux industriels et à tous les Canadiens, en général, de continuer, autant que possible, leurs opérations comme d'habitude, afin de diminuer le chômage. Il n'est que juste que le Gouvernement lui-même donne l'exemple. Personne dans le pays n'emploie plus de monde que lui; aucune institution ne possède plus de ressources. Je considère que pour diminuer la misère et faciliter les opérations de toute nature, le Gouvernement ne doit pas interrompre les travaux des entreprises publiques légitimes.

Il a été beaucoup question aussi des fournitures militaires. Je n'ai pas étudié la question bien attentivement, mais d'après ce que je puis voir, la fourniture de ces articles a été adjugée aux fabricants de diverses parties du pays, indistinctement. Dans le présent besoin où le Gouvernement s'est trouvé, il est évident que, malgré tout son désir, il ne pouvait pas apporter à l'adjudication de ces fournitures tout le soin qu'il y aurait mis en d'autres circonstances. Les commandes ont été confiées aux industriels, sans aucun égard pour leurs opinions.